



COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 15/12/2023
DATE D’AFFICHAGE 16/12/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents15 Votants18
N° 49/2023 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-trois

Le vingt-deux décembre à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Eric, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc et Mme LEBOURCQ Laure.

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUPIECH Nicolas à Mme BERGERON Corine, M. DUQUESNE Maxime à M. LEPLAT Jérôme, M. LEFEBVRE Dominique à M. DEROUET Frédéric et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur DEROUET, adjoint aux finances, explique au conseil qu’il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget principal 2023, portant sur des virements de crédits en sections de fonctionnement et d’investissement.

Il s’agit d’ajouter des crédits au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction M57,

Vu la délibération n° 12/2023 du 31 mars 2023 établissant le budget primitif de la commune,

Vu la délibération n° 33/2023 du 29 septembre 2023 portant décision modificative n° 1 au budget principal 2023,

Considérant que les crédits inscrits au budget 2023 au chapitre 012 ne permettent pas de mandater les frais de personnel du mois de décembre,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les modifications suivantes au budget principal 2023 :

Désignation Sens – imputation - opération	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
D-chapitre 12 – article 6411 – personnel titulaire	+ 9 000	
D-chapitre 12 – article 6413 – personnel non titulaire	+ 15 000	
D-chapitre 023 – virement section investissement	- 24 000,00	
Totaux section de fonctionnement	0,00	0,00

Désignation Sens – imputation - opération	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
R-chapitre 021 – virement de la section fonctionnement		- 24 000
D-opération 2215 – 21 – extension forge	- 24 000	
Totaux section d'investissement	-24 000	-24 000

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 23/12/2023
Qualité : MAIRE